

Arrêté de composition du Comité technique de l'Institut d'études politiques de Lille

Le directeur,

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux Comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 octobre 2014 portant création du Comité technique de l'IEP de Lille ;

Vu l'arrêté du directeur du 4 décembre 2014 concernant les résultats de l'élection des représentants titulaires et suppléants du personnel au sein du Comité technique de l'IEP de Lille ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation portant nomination de monsieur **Pierre Mathiot**, directeur de l'IEP de Lille pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} mars 2019.

Arrête

Article 1 :

La composition du Comité technique est arrêtée comme suit :

	Titulaires	Suppléants
Représentants de l'administration	Pierre Mathiot Chantal Figueredo	En cas d'empêchement le concernant, le président convoque un représentant de l'administration exerçant, auprès de lui, des fonctions de responsabilité.
Représentants du personnel	Catherine Quinet	Emmanuel Roudaut
	Franck Dubois	Sihem Sahraoui
	Jamila Benhaouas	Vladimir Sierpe
Secrétaire : Christine Leroy Secrétaire-adjoint de séance : désigné parmi les représentants du personnel à chaque ouverture de séance.		

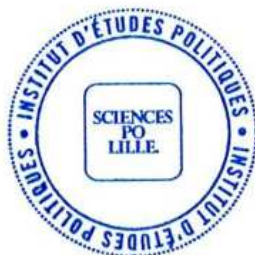
Article 2 :

Le directeur de l'Institut d'études politiques de Lille est chargé de le présider.

Article 3 :

Les membres du Comité technique sont élus ou désignés pour une durée de quatre ans à compter de la date du scrutin. Leur mandat peut être renouvelé.

Fait à Lille, le 1^{er} mars 2019



Pierre Mathiot

Directeur de Sciences Po Lille